

Revue de presse

Journal : Le Temps
Date : 21 avril 2026

Des F-35 si assourdissants

ARMÉE Le Département de la défense entame une phase cruciale d'information auprès des riverains des bases militaires de Payerne, Meiringen et Emmen. Mais le report des tests de bruit du jet américain attise les inquiétudes

YAN PAUCHARD, BERNE

C'est un nouveau coup dans le dossier du F-35. Aujourd'hui, deux avions devaient être déployés sur la base aérienne de Meiringen pour y effectuer des tests comparatifs de bruit avec les actuels F/A-18. Mais l'exercice a été reporté. Les forces aériennes italiennes, qui devaient mettre à disposition les appareils, ont informé que ceux-ci ne pourraient pas être envoyés cette semaine pour voler entre les montagnes de l'Oberland bernois. «Nous ne savons pas quand pourra se faire cet essai», a reconnu hier Bruno Locher, chef territoire et environnement au Département de la défense (DDPS).

Un sujet hypersensible

Le report tombe mal, grippant la communication du DDPS. C'est cette semaine que sont organisées des séances d'information pour les riverains des trois aérodromes concernés par l'introduction du F-35, soit Payerne, Meiringen et Emmen. Des réunions qui anticipent le lancement au mois de mai de deux importantes procédures d'aménagement du territoire relatives au règlement d'exploitation – qui régit notamment les horaires de vol –, et au plan sectoriel militaire. La mise à l'enquête court du 18 mai au 17 juin et promet de susciter de nombreuses oppositions.

Le sujet des nuisances sonores est hypersensible dans ces régions depuis l'annonce du

choix du nouvel avion. En effet, l'appareil conçu par le constructeur américain Lockheed Martin est plus bruyant que tous les précédents jets de l'armée suisse. «Le F-35 affiche au décollage un niveau sonore moyen supérieur d'environ 3 décibels au niveau du F/A-18», évalue ainsi Armasuisse. Tout sauf accoutumé pour Cédric Péclard, président de l'Association des communes riveraines de l'aérodrome de Payerne (ASIC): «Ces 3 décibels représentent deux fois plus de nuisances; un F-35 qui décolle fera autant de bruit que deux F/A-18 simultanément.»

Un intense bras de fer

Dans la Broye, le dossier est d'autant plus explosif que, depuis la fin de l'exploitation militaire de l'aérodrome de Sion, celui de Payerne s'est imposé comme la première base aérienne du pays. Cette évolution sera confortée avec l'arrivée du F-35 attendue pour le milieu de l'année 2028. «Payerne sera le site principal pour les opérations, ainsi que pour la formation des pilotes et du personnel au sol», confirme le colonel Marcel Mühlethaler, chef Introduction F-35. Le site vaudois concentrera 52% des mouvements, contre 25% pour Meiringen et 13% à Emmen (les 10% restants seront effectués à l'étranger).

Dès 2023, les conditions de déploiement du F-35 ont donné lieu à un intense bras de fer entre l'armée et une région de la Broye qui a fait bloc. Les négociations, qualifiées à l'époque de «dures», ont abouti à un accord finalisé en septembre 2024. Celui-ci prévoit une réduction du nombre de mouvements de 8300 actuellement à 4200. En outre, aucun vol

d'entraînement n'aura lieu le lundi matin et le vendredi après-midi. Une victoire importante pour Cédric Péclard. «C'est un jour de moins par semaine, ça change beaucoup, relève-t-il. On tenait à ce lundi matin où beaucoup de gens du commerce et de la restauration ont congé.»

Création d'emplois attendue

«Ces engagements pris en 2024 par l'armée sont confirmés aujourd'hui», se félicite Lionel Conus, cosecrétaire régional de la Communauté régionale de la Broye (Coreb). Il souligne le dialogue entamé avec le DDPS pour compenser la hausse des nuisances également par des créations d'emplois. Le dossier est en cours. «Deux groupes de travail ont été créés, mais cela prendra encore du temps», prévient Lionel Conus. L'un concerne la création d'un centre de formation aux métiers de l'aéronautique et l'autre doit travailler à positionner Payerne à la pointe des nouvelles technologies de défense: cybersécurité, drones, espace...

Il reste néanmoins encore un point délicat. La hausse des nuisances du F-35 va provoquer des dépassements de valeurs limites (65 décibels) dans de nouvelles zones. La Confédération va donc devoir financer l'installation de fenêtres antibruit dans plus de 230 immeubles, dont 30 à Payerne. Ce qui promet des grinements de dents parmi les habitants qui seront juste en dessous de la limite légale et n'auront droit à aucune aide fédérale. «L'enjeu de la procédure est de maintenir cet équilibre entre la présence de l'armée, avec ses retombées économiques, et la qualité de vie des riverains», résume Lionel Voinçon, le syndic de Payerne. ■